



*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

N° PDR/CP/BEAR/A091254

Monsieur Jean-Louis BUTRÉ
Président de la Fédération Environnement
Durable
3 RUE DES EAUX
75016 PARIS

Paris, le 25 JUIN 2020

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous avez souhaité lui adresser, conjointement avec d'autres représentants d'associations et fédérations environnementales. Il m'a confié le soin de vous en remercier.

Soyez assuré de toute l'attention qui a été portée aux préoccupations que vous exprimez concernant l'impact de l'éolien terrestre sur les paysages français.

L'énergie éolienne, qu'elle soit terrestre ou maritime, est indispensable à la réussite de la transition énergétique de notre pays. La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit un doublement de la production d'électricité par éolienne d'ici dix ans, et la seule année 2019 a marqué une hausse de la production de plus de 20%, contribuant à une baisse de 6% de nos émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, conscient de la nécessité de faire accepter ces dispositifs sur les territoires, le Gouvernement réalise actuellement un travail de concertation pour trouver le bon équilibre entre le déploiement de l'éolien et son incidence sur notre patrimoine naturel et culturel. Une circulaire sera ainsi adressée aux préfets, leur demandant d'identifier, avec les élus, les zones dans lesquelles les éoliennes peuvent se développer tout en tenant compte des préoccupations légitimes de nos concitoyens.

Dans ce contexte, je n'ai pas manqué de transmettre votre intervention à Madame Elisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire. Vous serez tenu directement informé, par ses soins, de la suite susceptible d'être réservée à votre démarche.

Vous laissant le soin de porter ces éléments à la connaissance des cosignataires de votre courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François-Xavier LAUCH

